



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
- Division Charleroi -



20092149

03 AOUT 2020

Le Greffier

N° d'entreprise : **0500 607 793**

Nom

(en entier) : **VV IMMO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Bienne 9 - 7120 Vellereille-les-Brayeux**

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Pouvoirs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18/06/2020 :

Après délibérations, l'assemblée adopte les décisions suivantes :

Prise de connaissance de la démission d'un administrateur

L'assemblée prend acte de la démission en qualité d'administrateur de Monsieur Jean-Marc Vandenhende à compter de ce jour.

Décharge

Par vote séparé, l'assemblée donne décharge complète et intégrale à l'administrateur pour son mandat exercé durant l'exercice écoulé.

Nomination d'un administrateur

L'assemblée décide de procéder à la nomination en qualité d'administrateur de Framax SRL, dont le siège social est situé à 7120 Estinnes, Rue de Bienne 9, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0889.725.966 (RPM Hainaut, division Charleroi), et ce à partir de ce jour.

L'assemblée confirme, pour autant que de besoin, avoir pris connaissance de la désignation de Monsieur Jean-Marc Vandenhende, domicilié à 7120 Estinnes, Rue de Bienne 9, en qualité de représentant permanent de la société Framax SRL, pour l'exercice de son mandat au sein de la société.

L'administrateur précité déclare accepter son mandat et déclare ne pas faire l'objet d'une clause d'interdiction relative à l'exercice d'un mandat d'administrateur.

Le mandat de Framax SRL sera exercé à titre rémunéré.

Pouvoirs

L'assemblée donne tout pouvoir à Madame Cindy Torino et/ou Madame Louise Collin ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SC pour accomplir au nom et pour le compte de la société, toutes les formalités de publication légale relative à la présente décision, et en particulier, la publication d'un extrait du présent procès-verbal aux Annexes du Moniteur Belge et la mise à jour de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises et, à cette fin, pour signer tous documents, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et de la Banque Carrefour des Entreprises et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Louise Collin

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/08/2020 - Annexes du Moniteur belge